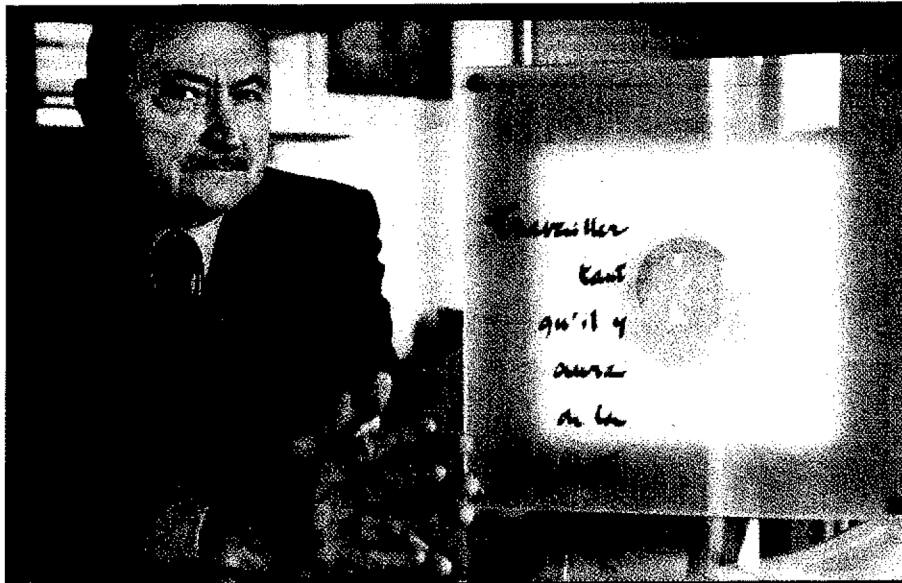


Mon seul regret

FIGARO (LE) -- 13/08/2007



Georges Kiejman : « J'avais été frappé par l'aspect contradictoire de l'article 2 de la Charte des Nations unies. D'où l'idée d'amender ce texte pour encourager l'intervention de l'ONU à l'encontre des États qui laisseraient porter atteinte à l'existence de peuples vivant sur leur territoire. »

Marine Archambault/Le Figaro

Alors ministre, l'avocat n'est pas parvenu à faire adopter un amendement qui aurait facilité l'ingérence humanitaire.

IL FAUT, au moins une fois dans sa vie, voir plaider Georges Kiejman, représentant de cette génération de très grands avocats qui possèdent l'art du dernier mot. Les plus jeunes, pour la plupart, y ont renoncé : l'exercice demande trop de culture, trop d'humour, trop d'à-propos. M^r Kiejman, lui, perpétue la tradition. Tour à tour roué, cinglant, érudit, désopilant, cabotin, cruel, il sait orienter les débats au bénéfice de sa cause. Quand il ne gagne pas, peut-être pense-t-il à ce confrère célèbre qui disait : « Je ne perds jamais un procès. Mes clients, par contre... »

Son plus grand regret, évidemment, tient à une défaite. Mais pas à la barre. Car Georges Kiejman, dans une autre vie, fut, par trois fois, ministre. « Délégué », nuance-t-il. Ce fils spirituel de Pierre Mendès France, qui n'eut jamais sa carte du PS, fut successivement titulaire, en conduite accompagnée, des portefeuilles de la Justice, de la Communication et, enfin, des Affaires étrangères, au milieu des années 1980. Durant son passage à la Chancellerie, il rêva, à défaut de pouvoir révolutionner l'institution judiciaire, d'un but peut-être plus raisonnable : changer le monde.

« J'avais été frappé par l'aspect contradictoire de l'article 2 de la Charte des Nations unies, se souvient-il. Celui-ci stipule à la fois que rien n'autorise l'ONU à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État », mais que « ce principe ne porte

en rien atteinte à l'application de mesures de coercition ». Or, le désastreux spectacle de pays incapables d'assurer leur propre paix ou « jouant des jeux clandestins » s'offrait au monde. On pense à l'Algérie de l'époque, mais aussi, par exemple, au Darfour d'aujourd'hui. D'où l'idée d'amender le texte ambigu, « obligeant chaque pays à se définir par rapport à un génocide présent ou futur ». Le nouvel article mentionnerait ainsi : « Les mesures de coercition peuvent également être utilisées à l'encontre d'un État qui porte atteinte ou laisse porter atteinte à l'existence d'un peuple vivant sur son territoire. »

L'avocat s'ouvre de son projet un mercredi. « François Mitterrand m'approuve chaleureusement, ce qui me vaut d'être un peu entouré à la sortie du Conseil des ministres », s'amuse-t-il intéressé. Le 4 avril 1991, il adresse un courrier détaillé à Hubert Védrine, alors porte-parole de l'Élysée. Il attend encore aujourd'hui les observations de son « cher Hubert ». Roland Dumas, « seul qualifié pour peser les avantages, les inconvénients et les difficultés d'une telle entreprise », reçoit copie de la missive.

Il y répond six mois plus tard dans un pli adressé Place Vendôme, alors que Georges Kiejman est devenu depuis ministre délégué à la Communication. L'avocat indéboulonnable du Quai d'Orsay explique à son collègue itinérant du gouvernement, à qui il donne du « cher Georges », que « sur un sujet aussi sensible, il convient avant tout de ne pas précipiter les événements et d'utiliser au mieux les circonstances ». Seize ans plus tard, le député du « cher Georges » n'est pas apaisé : « C'est de la langue

En quelques dates

1932 Naissance à Paris.
1942-1944 Se cache dans le Berry pour échapper aux nazis.
1953 Prête le serment des avocats.
1962 Rencontre Pierre Mendès France, « père spirituel » dont il devient un proche collaborateur.
1976 Obtient aux assises, l'acquiescement de Pierre Goldman après cassation d'un premier procès. À l'issue de celui-ci, le militant d'extrême gauche avait été condamné à perpétuité pour le braquage sanglant d'une pharmacie parisienne.
1987 Représente les États-Unis au procès du terroriste Georges Ibrahim Abdallah, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.
1990 Conseil des proches de Malik Oussekine au procès des policiers responsables de sa mort lors des manifestations étudiantes de décembre 1986.
1990 à 1993 Successivement ministre délégué à la Justice, à la Communication, aux Affaires étrangères.
1997 Avocat de Lucie et Raymond Aubrac, qui poursuivent Gérard Chauby, auteur d'un livre laissant entendre que les célèbres résistants seraient mêlés à l'arrestation de Jean Moulin par Klaus Barbie, en 1943. Le tribunal condamne sévèrement M. Chauvy.
Février 2007 Obtient, avec son confrère Richard Malka, la relaxe de Charlie Hebdo, à l'issue du procès des caricatures de Mahomet.

diplomatique au sens grotesque du terme, peste-t-il dans son cabinet du boulevard Saint-Germain. Les chaussettes m'en sont tombées sur les chevilles. » Ironie du sort : le 2 avril 1992, l'avocat reprend son balluchon et s'installe au Quai d'Orsay, auprès de son « cher Roland ». À nouveau, il tente de le convaincre que le droit d'ingérence mérite bien de faire claquer quelques portes à l'ONU. Peine perdue. « Je m'en veux de ne pas avoir fait davantage le siège de mes collègues », déplore-t-il. Et pourquoi ne pas avoir cherché l'appui de Bernard Kouchner, en charge de l'Action humanitaire et vibrant théoricien de l'ingérence internationale ? « Les ministres, hélas, travaillent dans leur coin. Dès que l'on veut aider un collègue, il se demande ce qu'on veut lui enlever. C'est très décevant pour nous, qui venons de la société civile. »

Et voilà : une affaire de « chers amis », mais privé du soutien d'un parti, peu rompu, à l'en croire, aux ruses des « visiteurs du soir », Kiejman n'aura pas imprimé sa marque à la Charte des Nations unies. Il a repris la robe et continue de faire vibrer les prétoires. Il s'est découvert une nouvelle vocation et raconte magnifiquement, sur DVD, « Les grands procès de l'Histoire ». Son plus grand regret, finalement, c'est « de vieillir, car il faudrait avoir tout le temps le cœur battant... Même si c'est un peu impudique à partir d'un certain âge ».

STÉPHANE DURAND-SOUFFLAND

* Les grands procès de l'Histoire (Caillaux, Kravchenko, Pétaïn), deux DVD, Edition des femmes.

Heraldin : HÉLÈ de Saint Marc